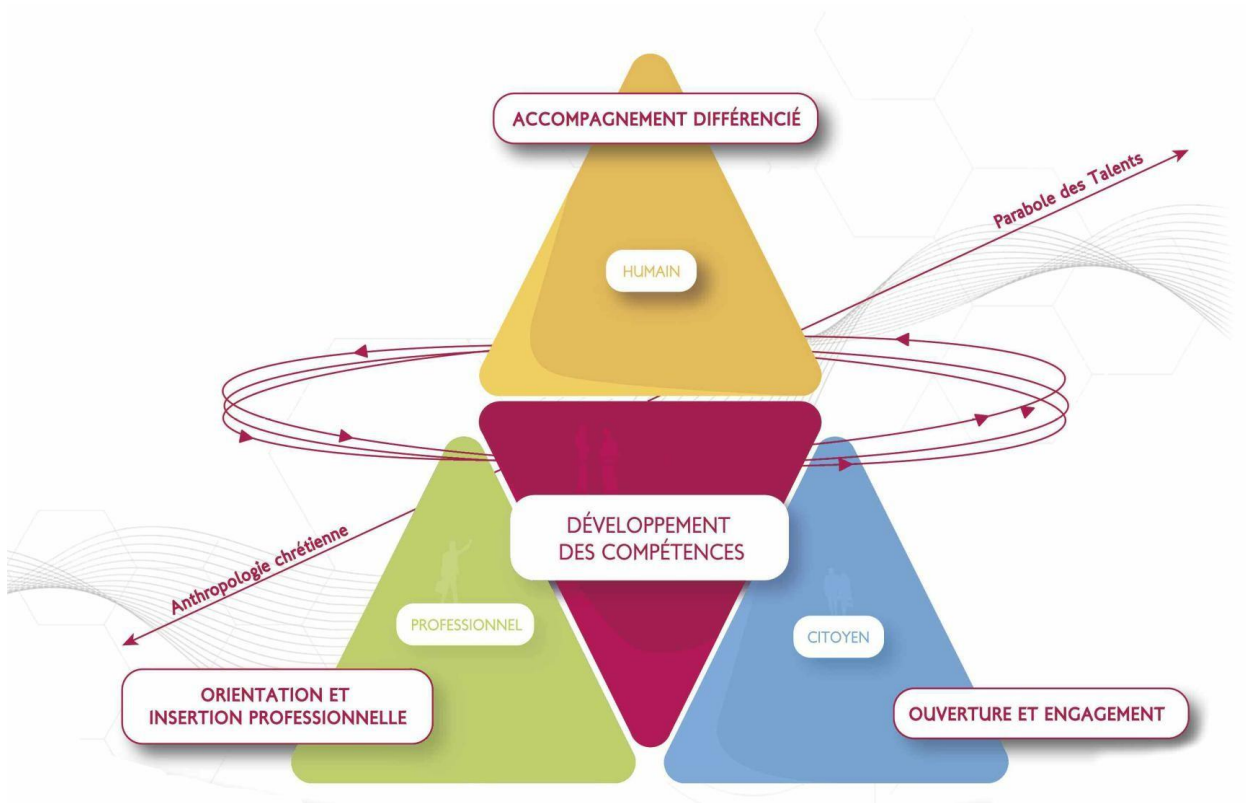
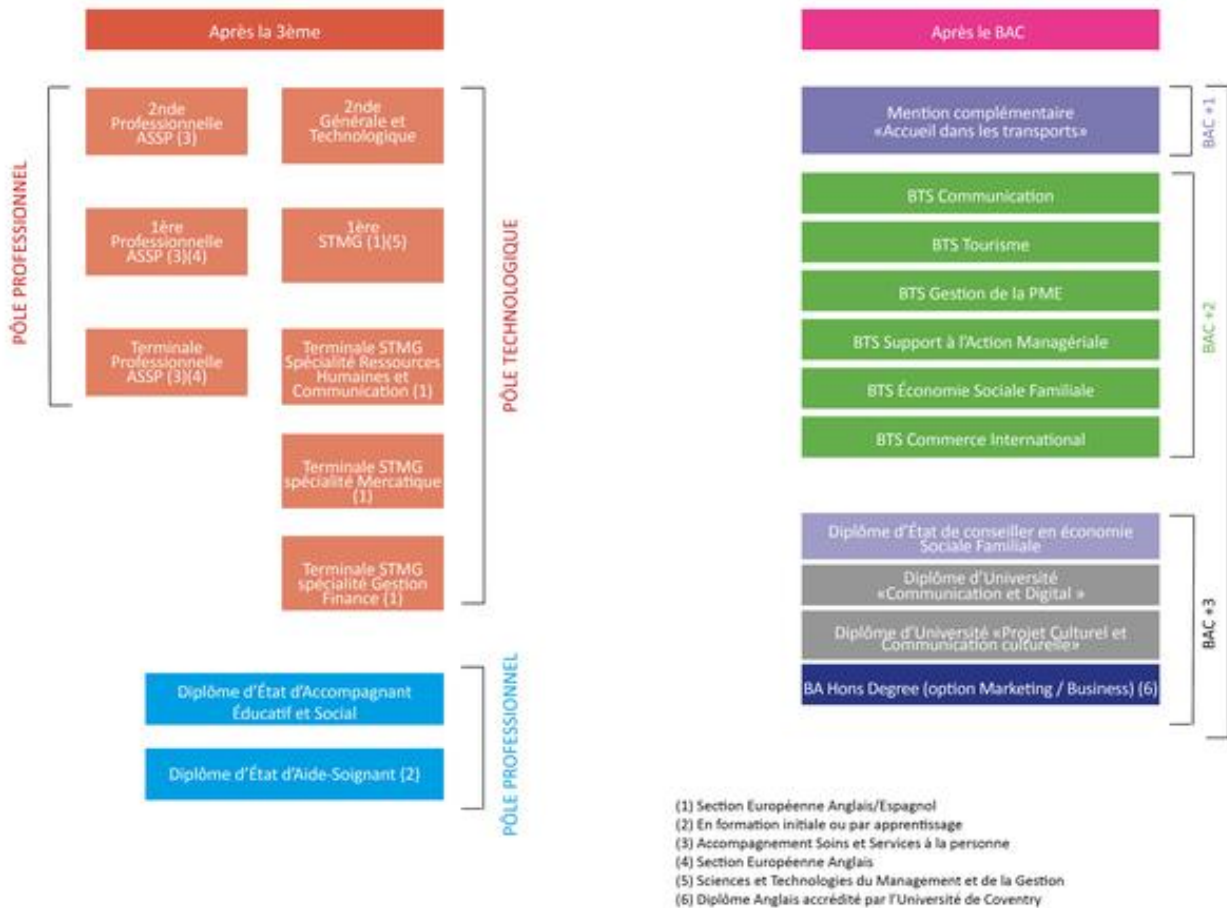


**DIPLOME D'ETAT DE
CONSEILLER
EN
ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE**

⇒ **Projet d'établissement**



⇒ **Formations du lycée Jeanne d'Arc**



DIPLOME D'ETAT de Conseiller en Economie Sociale Familiale

DEFINITION

Le conseiller en économie sociale familiale (CESF) est un travailleur social qualifié dont **le cœur de métier est fondé sur une expertise dans les domaines de la vie quotidienne : consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation- santé.**

Ses compétences scientifiques et techniques spécifiques lui confèrent une légitimité professionnelle pour intervenir dans le cadre de l'écologie² de la vie quotidienne.

Le CESF intervient auprès des personnes en situation de précarité, ou ayant des difficultés financières, ou connaissant des problèmes d'accès au logement, de surendettement, de chômage. Son action s'inscrit aussi dans les problématiques de vieillissement de la population, de dépendance, du handicap, de protection de l'enfance...

Son intervention privilégie une finalité éducative⁴ et vise la valorisation et/ou l'appropriation de compétences par les personnes, les familles, les groupes. Ces compétences vont permettre aux publics concernés d'accéder à leurs droits, de prévenir et/ou de gérer les difficultés de leur vie quotidienne.

Sa spécificité de travailleur social le conduit à intervenir dans un cadre éthique et dans une dynamique de **co-construction avec les bénéficiaires** des projets qui les concernent.

Son intervention privilégie **la participation active et permanente des usagers / habitants**, l'expression de leurs besoins, l'émergence de leurs potentialités, afin qu'ils puissent progressivement accéder à leur autonomie et à la maîtrise de leur environnement domestique.

Le CESF intervient de façon individuelle ou de façon collective lorsqu'il anime des groupes d'usagers ou quand il collabore avec des équipes pluridisciplinaires et pluri institutionnelles.

Dans le cadre d'un double registre d'intervention, préventif et curatif, le CESF assure des actions de conseils, d'informations, d'animation, de formation dans les quatre domaines majeurs qui le concernent, ainsi que des actions d'accompagnement budgétaire.

Son intervention s'inscrit de façon complémentaire et spécifique dans un large réseau de partenaires et dans des dynamiques de développement social local lorsqu'il participe à l'élaboration de diagnostics partagés et de projets sociaux de territoires, à partir du champ qui les concerne.

Il est force de proposition auprès des décideurs et contribue à faire évoluer les offres de services des institutions dans son champ d'intervention.

Il exerce dans différentes structures publiques ou privées, au sein des collectivités territoriales, organismes sociaux, associations, bailleurs sociaux privés ou publics, structures d'hébergement, mutuelles, hôpitaux, services tutélaires, ...

I- ACCES A LA FORMATION

Liste des diplômes ouvrant droit à la formation pour le DECESF :

BTS économie sociale familiale
DUT carrières sociales
DE assistant de service social
DE éducateur spécialisé
DE éducateur technique spécialisé
DE éducateur de jeunes enfants

II- CONTENU DE FORMATION

Pour les titulaires du BTS « économie sociale familiale », la formation, d'une durée d'un an, comporte 540 heures d'enseignement en établissement de formation et un stage professionnel de 560 heures (16 semaines) en site(s) qualifiant(s).

Horaires d'enseignement (Pour les titulaires du BTS ESF)

Domaines de compétences	Total année
DC1 Connaissance des domaines majeurs de l'ESF Insertion sociale et professionnelle dont surendettement Méthodologie de recherche	60 h 30 h 50 h
DC2 Histoire du travail social, éthique et déontologie... ISIC ISAP Sensibilisation aux concepts de psychologie et de psychanalyse	50 h 70 h 70 h 60 h
DC3 Communication stratégique: Les écrits professionnels, La communication orale LVE	40 h 20h
DC4 Connaissance des politiques et des institutions Le partenariat, Les concepts de médiation et négociation	60 h 30 h

Stages :

Le stage professionnel est d'une durée de 16 semaines. Il doit être effectué auprès d'un conseiller en économie sociale familiale sur un ou deux sites qualifiants.

Pour exemple, le calendrier des stages 2018-2019 :

Stage 1 : du 15/10/2018 au 09/11/2018
Et du 26/11/2018 au 21/12/2018

Stage 2 : du 21/01/2019 au 15/02/2019
Et du 11/03/2019 au 05/04/2019

III – LES EPREUVES DU DIPLOME

REGLEMENT D'EXAMEN

Tableau des épreuves auxquelles doivent se soumettre les candidats selon leur diplôme initial :

Le diplôme de conseiller en économie sociale familiale est composé de 8 domaines de compétence, dont 4 acquis en BTS ESF.

Epreuve par DC /Diplôme initial (les cases cochées représentent les épreuves à valider)		BTS	DUT CS	DE ASS	DE ES	DE ETS	DE EJE
Epreuves BTS ESF	DC1A « conseil et expertise technologiques »		X	X	X	X	X
	DC1B « Mise ne œuvre de conseils et expertises technologiques »		X	X	X	X	X
	DC2C « ICAF et méthodologie de projet »		X		X	X	X
	DC4A « Connaissances des politiques sociales »						
Epreuves du DECESF	DC1C « mémoire d'initiation à la recherche dans le champ professionnel du C.E.S.F ».	X	X	X	X	X	X
	DC2AB « dossier de pratique professionnelle concernant l'ISIC et l'ISAP ».	X	X		X	X	X
	DC3 « Elaboration d'une communication professionnelle à l'attention d'un destinataire ciblé »	X					
	DC4B « Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles	X	X				

Suite à la mise en crédits européens de la formation, (dispositif ECTS), un supplément au diplôme est délivré en fin de formation (arrêté du 25/08/2011)

IV – ACCOMPAGNEMENT A LA PREPARATION DU DIPLOME

- . 1 accompagnement personnalisé et adapté aux besoins de chacun des étudiants
- . 1 suivi en binôme lors d'ateliers mémoire et des journées d'analyse de pratiques professionnelles, en regroupement pendant les stages
- . 1 formateur référent pour le stage et un autre1 formateur référent différent pour le mémoire
- . 3 devoirs blancs de DC3 et 4 devoirs blancs de DC4
- 1 semaine banalisée en lien avec l'épreuve de DC4
- 1 semaine banalisée pour un module étude des publics accompagnés
- Des cours annualisés sur le mémoire de recherche pour répondre aux besoins
- . 1 semaine d'accompagnement individuel pour les oraux de dossiers de pratiques professionnelles et de mémoire en septembre
- . Des épreuves orales blanches (en présence de CESF)
- Des accompagnements supplémentaires sont proposés pour les étudiants ayant des difficultés particulières
- . Des séances de sophrologie
- . 1 initiation à la recherche d'emplois

=> En accord avec le projet d'établissement, nous proposons un **accompagnement de proximité**, par l'équipe pédagogique expérimentée et une **personnalisation des parcours de formation des étudiants**. Cette méthode d'accompagnement permet aux étudiants de se préparer au mieux à leur futur métier, suite au BTS ESF, mais aussi, après une expérience professionnelle (exemple d'un service civique), ou un parcours en université. De même, il est possible, conformément aux textes réglementaires, de valider la totalité des DC en 5 ans. Cela permet à chacun de consolider sa professionnalisation en intervention sociale. **Ainsi, les étudiants inscrits dans la formation en 2015 et acteurs de leur formation ont tous validé le DECESF; certains en 1 an et d'autres en 2 années.** Pour ce faire, nous travaillons en étroite collaboration avec le réseau des professionnels de terrain. Enfin, suite à l'obtention du DECESF, nous assurons un suivi pour faciliter l'insertion professionnelle (diffusion d'offres d'emplois).

I - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

A - MODALITES D'INSCRIPTION

Date limite de dépôt des dossiers : 18 janvier 2019*

** Tout dossier incomplet ou arrivant après cette date ne sera pas retenu.*

Les candidats déjà titulaires du BTS ESF devront fournir les pièces nécessaires à la constitution du dossier :

- La fiche de pré-inscription jointe dûment complétée (la demande d'inscription n'étant enregistrée qu'après réception de cette feuille) ;
- 3 enveloppes timbrées au tarif en vigueur libellées à votre adresse ;
- La photocopie des bulletins de première et deuxième année de BTS ESF ;
- La photocopie du relevé des notes obtenues à l'examen du BTS ESF ;
- **Une lettre de motivation** ;
- Un **Curriculum Vitae** avec une photographie récente ;
- Un chèque de **55 euros** pour les frais d'inscription et d'étude du dossier (*à l'ordre du lycée Jeanne d'Arc de Rennes*).

Les candidats actuellement en deuxième année de BTS ESF devront fournir les pièces nécessaires à la constitution du dossier :

- La fiche de pré-inscription jointe dûment complétée (la demande d'inscription n'étant enregistrée qu'après réception de cette feuille) ;
- 3 enveloppes timbrées au tarif en vigueur libellées à votre adresse ;
- La photocopie des bulletins de première année et du 1^{er} trimestre de deuxième année de BTS ESF ;
- **Une lettre de motivation** ;
- Un **Curriculum Vitae** avec une photographie récente ;
- Un chèque de **55 euros** pour les frais d'inscription et d'étude du dossier (*à l'ordre du lycée Jeanne d'Arc de Rennes*).

Les candidats titulaires d'un des diplômes suivants : DE ASS ; DE ES ; DE ETS ; DE EJE ; DUT CS devront fournir les pièces nécessaires à la constitution du dossier :

- La fiche de pré-inscription jointe dûment complétée (la demande d'inscription n'étant enregistrée qu'après réception de cette feuille) ;
- 3 enveloppes timbrées au tarif en vigueur libellées à votre adresse ;
- La photocopie du livret de formation ;
- La photocopie du relevé des notes obtenues à l'examen ;
- **Une lettre de motivation** ;
- Un **Curriculum Vitae** avec une photographie récente ;
- Un chèque de **55 euros** pour les frais d'inscription et d'étude du dossier (*à l'ordre du lycée Jeanne d'Arc de Rennes*).

!!!! Le chèque de 55 euros reste acquis au lycée, quelque soit la décision de la commission de sélection !!!!

B – CALENDRIER DE DEROULEMENT DES EPREUVES DE SELECTION

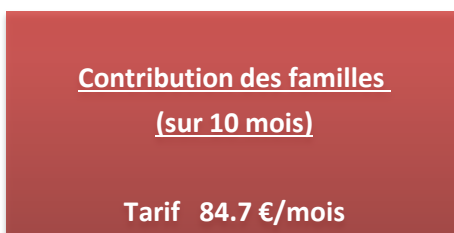
Ouverture des inscriptions au concours	Lundi 26 Novembre 2018
Clôture des inscriptions au concours	Vendredi 18 Janvier 2019
Epreuve écrite	Mardi 5 Février 2019
Epreuve orale	Lundi 18 au 22 Mars 2019
Délibération	Vendredi 5 Avril
Affichage des résultats d'admission sur le site internet ou bien à l'entrée du lycée (suivi d'un courrier au candidat)	Vendredi 5 Avril 14H00

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone et aucune note ne sera communiquée en justification de la décision prise

ANNEXE FINANCIERE
Cycle DECESF

1. DESCRIPTION DE LA SCOLARISATION ET TARIFS

1.1 Contribution des familles



Le montant de la contribution familiale déterminé dans le tableau ci-dessus est fixé, par élève et par an.

Chaque famille choisit librement, en fonction de ses revenus annuels, le tarif de contribution : contribution de base, de solidarité 1 ou de solidarité 2 et indique son choix sur la convention de scolarisation (article 4). Les tarifs de solidarité permettent d'accorder une aide aux familles qui rencontrent des difficultés financières.

Dans un établissement privé sous contrat (Loi Debré), les dépenses de fonctionnement sont assurées par les Collectivités Territoriales et par l'Etat. Restent cependant à la charge des parents les dépenses liées :

- Aux investissements immobiliers et les équipements nécessaires (renouvellement et acquisitions),
- Au « caractère propre » et au Projet Spécifique du lycée (Pastorale, animation...)
- Au fonctionnement des services de l'Enseignement Catholique (Solidarité, services généraux, pédagogiques, ...)

Ce sont les dépenses qui donnent lieu à la contribution scolaire dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration de l'OGEC (Organisme de Gestion) du lycée.

1.2 La cotisation à l'association étudiante du DECESF

L'adhésion à l'association étudiante de la section est obligatoire. La présentation de cette association est faite sur un document joint.

1.3 La cotisation à l'APEL

L'association de parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la Direction du lycée, de l'Enseignement Catholique et des Pouvoirs Publics. Elle participe activement à l'animation du lycée et y apporte un ensemble de services (bourse aux livres, conférences, aides financières...).

Un document explicatif de l'APEL vous est remis en document annexe. L'adhésion est volontaire. La cotisation est appelée sur le relevé de frais sur la base du choix effectué sur le coupon-réponse du document de l'APEL

1.4 Assurance individuelle accidents

L'assurance individuelle accidents est souscrite pour tous les élèves et étudiants de l'établissement afin de couvrir les activités scolaires et extra-scolaires mises en place dans le cadre du projet éducatif. Il n'y a pas de cotisation supplémentaire.

Un dépliant d'informations de la Mutuelle Saint Christophe Assurances est joint à ce dossier d'inscription et vous recevrez par mail sur Ecole Directe un lien pour le téléchargement de l'attestation d'assurance.

2. RELEVÉ DE FRAIS - MODALITÉS DE RÈGLEMENT

2.1 Acompte d'inscription

Un acompte d'un montant de 150€ est exigible lors de la confirmation de l'inscription. Il sera déduit du relevé de frais émis au cours du premier trimestre scolaire. Cet acompte est remboursé en cas de désistement pour une cause réelle et sérieuse telle qu'un déménagement, d'un changement de situation familiale, ou d'un échec à l'épreuve du BTS.

2.2 Modalités de règlement

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement. Les informations liées à la demande et l'autorisation de prélèvement sont à reporter sur le document joint. Celui-ci et le relevé d'identité bancaire doivent nous parvenir avec le dossier d'inscription.

Les prélèvements sont effectués le 15 de chaque mois, de septembre à juin soit 10 mensualités, déduction faite de l'acompte d'inscription. Tout changement de compte bancaire doit être signalé avant le 15 de chaque mois pour être pris en compte le mois suivant.

2.3 Relevé de frais

Un relevé de participation financière des familles vous est adressé au cours du premier trimestre scolaire (en octobre) : l'ensemble des frais sera reporté, ainsi que l'échéancier des règlements.

2.4 Impayés

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

D – ASSOCIATION D'ETUDIANTS CESF contact, 2018-2019

1- Le programme des études officielles comporte un nombre d'heures de cours par semaine, déjà important, mais dont l'expérience nous a appris qu'il était insuffisant, d'une part pour affronter l'examen officiel, d'autre part pour se préparer à la vie professionnelle.

Chaque année, à la demande des étudiants :

⇒ nous devons faire venir des intervenants extérieurs, professionnels pour la plupart ; ils font des conférences, ils participent à des formations, des stages, des techniques d'entraînement à l'épreuve de communication de l'examen officiel...

⇒ nous organisons des visites, des voyages d'étude, des journées de rencontre avec tel ou tel milieu professionnel, des séries d'examens blancs...

Toutes ces activités non rémunérées par le rectorat ne sont pas gratuites. Or, elles représentent ce que nous considérons comme «la qualité plus» des études du lycée Jeanne d'Arc

2- De plus, le stage, d'une durée total de 16 semaines, peut amener des frais supplémentaires, pour certains, qui peuvent être lourds dans un budget d'étudiants.

3- Dans le but :

- de responsabiliser les étudiants par rapport au coût des prestations
- de leur apprendre à respecter leur budget et à en rendre compte à leurs camarades
- de participer à des événements qui seront des véritables « plus » dans la formation ;

Nous avons décidé :

- que les sommes versées par les étudiants, soit 400 euros, le seraient directement sur le compte bancaire de leur association « CESF contact »,
- qu'ils éliraient un bureau
- qu'ils le gèreraient avec la responsable de la formation, par l'intermédiaire du bureau élu
- qu'ils partageraient en fin d'année le reliquat entre tous les étudiants concernés.

FICHE DE PREINSCRIPTION

à la sélection pour l'année de formation
«**CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE**»

A nous retourner pour le 18 janvier 2019 au plus tard

NOM..... **Prénom**

Date de Naissance |_|_| |_|_| |_|_| lieu de naissance.....

Adresse Personnelle

.....
.....

N° de téléphone |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| N° de portable |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| e-mail :.....

Adresse des Parents (si payeurs de la formation et si différente de l'étudiant)

.....
.....

N° de Téléphone |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| N° de portable |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| e-mail :.....

Formation :

En cours Obtenue (Année :))

Etablissement fréquenté :.....

.....
.....

N° académique de cet établissement |_|_|_|_|_|_|_|_| |_|

J'accepte que mon identité paraisse à la publication des résultats sur le site internet du lycée Jeanne d'Arc

(En cas de refus, joindre une lettre de non publication de votre identité sur le site internet)

Pièces à joindre : (cf page 5 selon votre situation)

- Bulletins ou photocopies du livret de formation
- Relevé de notes si examen BTS obtenu
- CV
- Lettre de motivation
- 3 enveloppes affranchies et libellées à votre adresse
- Chèque de **55 euros** (à l'ordre de l'Association Ecole Jeanne d'Arc)

Fait à le

Signature du candidat :